

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

APRES SIX ANS D'ABSENCE, ATHENES RETOURNE AU SEIN DE L'O.T.A.N.

Lors de sa réunion de fin d'année, l'O.t.a.n. a pu fêter le retour de la Grèce au sein de l'Alliance atlantique. En effet, la Grèce retira, au cours de l'été 1974, ses forces armées du commandement suprême de l'O.t.a.n. sans sortir, cependant, du comité politique du Pacte atlantique. Ce geste avait été provoqué par l'occupation partielle de l'île de Chypre par l'armée turque. Une des conséquences avait été le blocus de l'espace aérien grec.

La solution de compromis atteinte se base principalement sur deux points:

1. *La Grèce ne renoncera pas à ses revendications de souveraineté sur la mer Egée, mais ouvrira à l'O.t.a.n. (et même à la Turquie) son espace aérien.*
2. *La Grèce et la Turquie conserveront le commandement «national» de leurs propres forces armées, mais les «centres de commandement nationaux, grecs et turcs, devront collaborer étroitement avec le «Commandement O.t.a.n. Sud» de Naples et y maintenir des groupes de liaison.*

Cette solution présente, pour la Grèce, quelques avantages. L'opposition et les communistes ne pourront pas accuser le gouvernement de M. Rallis d'avoir cédé à l'O.t.a.n. ou à la Turquie les droits de souveraineté sur l'Egée et l'opposition ne pourra pas affirmer que la Grèce a accordé la faculté d'utiliser ses troupes en cas de nécessité.

C'est ainsi qu'il a été possible, également, de signer un contrat entre les U.s.a. et la Grèce d'après lequel cette dernière met à la disposition des forces américaines des bases, contribuant ainsi à renforcer la position des Etats-Unis au Moyen-Orient, non seulement en qualité de principale puissance de l'O.t.a.n., mais également comme grande puissance mondiale. Précédemment à la chute du gouvernement de M. Demirel, Washington avait obtenu des autorités militaires turques le renouvellement de l'accord sur les aides militaires. Grâce à cet accord, la position des Etats-Unis au Moyen-Orient s'est ultérieurement stabilisée.

Une fois de plus la Pologne...

Tout le monde a été pris au dépourvu par la renaissance du syndicalisme en Pologne. Renaissance qui a cheminé secrètement pendant dix ou quinze ans, qui vient de s'exprimer en un gigantesque mouvement de grèves et qui constitue à la fois un défi politique majeur et l'amorce de rapports nouveaux entre la bureaucratie dirigeante et les peuples qu'elle a assujettis dans toute l'aire de la domination soviétique.

L'événement était proprement inimaginable. L'appareil communiste polonais ne l'a pas vu venir. Les organes soviétiques de renseignements et d'influence n'ont pas deviné ce qui pouvait survenir et ils paraissent avoir été désarmés, paralysés devant la soudaine ampleur des grèves comme devant les revendications qu'elles mettaient en avant avec une audace calculée. A notre connaissance, aucun de ceux dont le métier est d'observer la réalité polonaise - diplomates et journalistes notamment - n'avait prévu ce qui allait se passer à Gdansk et Szczecin. L'Eglise polonaise, au sein de laquelle les cadres du mouvement gréviste et du nouveau syndicalisme se sont formés, n'a elle non plus ni pronostiqué l'affaire ni, quand elle s'est révélée, apprécié aussitôt son sérieux et ses chances.

Il est juste d'ajouter que les artisans de l'événement ne savaient pas eux non plus - et ne pouvaient savoir, ne pouvaient même espérer - que, à partir de revendications ouvrières et sur la base d'un mécontentement populaire endémique, ils allaient ébranler l'édifice politique du pays et, dans une mesure qui ne nous apparaît pas encore clairement, l'équilibre interne de l'empire soviétique, le système liant l'Europe centrale à l'U.R.S.S. et même l'équilibre européen. L'émigration polonaise elle-même, si active, si riche en personnalités remarqua-

bles n'a pu que suivre avec passion ce qui se passait dans le pays faute d'avoir pu le prévoir et d'avoir pu prendre part à sa préparation.

La première évidence est donc que la renaissance du mouvement ouvrier polonais à travers une colossale vague de grèves, doit presque tout à la spontanéité. Nous venons d'assister à une explosion de solidarité ouvrière, explosion que l'on peut dire naturelle et que personne, aucun groupe d'opposants ou de dissidents notamment, ne pouvait concevoir à l'avance.

Tout cela fait que la classe ouvrière polonaise, loin d'estimer « globalement positif » le socialisme d'Etat sous lequel elle vit, est, globalement, une classe ouvrière dissidente.

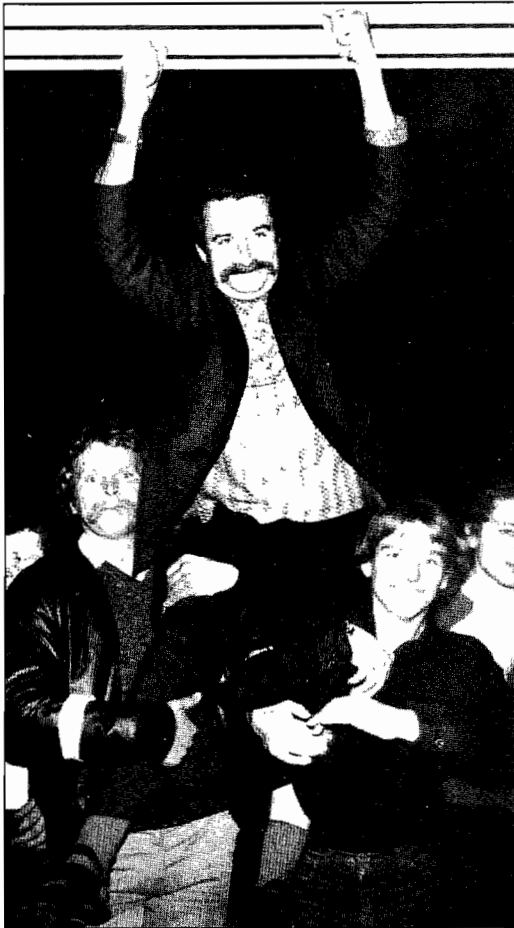
C'est cette classe ouvrière qui réclame non seulement d'être mieux nourrie, mieux payée, mais d'accéder à la dignité en possédant ses propres syndicats.

Ce qu'on nomme syndicat, en Pologne comme dans les autres pays socialistes, n'assume que dans une faible mesure le rôle de représentation des salariés et de défense de leurs intérêts. On peut noter à leur crédit qu'ils gèrent le plein emploi; les syndicats officiels sont chargés de veiller à ce que chaque demandeur d'emploi trouve un poste de travail (et, par la même occasion, de veiller à ce que les dissidents restent sans emploi - et sans indemnité de chômage - pendant des années comme ce fut le cas de Walesa). Mais, pour l'essentiel, ces syndicats officiels sont un rouage de l'Etat et leur tâche principale est de veiller à la discipline du travail, de faire passer dans la gestion de la main-d'oeuvre les prescriptions du parti.

Les ouvriers polonais ne veulent plus de ce système. Ils ont donc revendiqué tout à la fois leur volonté de trouver de la viande dans les boucheries et d'introduire, dans le

jeu politique, des syndicats à eux, authentiques, contrôlés par eux, gérés par eux. Des syndicats libres. Terme qui a fait peur aux chefs du parti et de l'Etat, qui ont banni ce terme des accords conclus avec les comités de grève inter-entreprises de Gdansk, de Szczecin et des charbonnages de Silésie. Le compromis s'est fait sur «autogérés»; syndicats indépendants et autogérés, dit l'accord de Gdansk.

Dans la foulée, ceux de Gdansk et autres bastions de la nouvelle classe ouvrière polonaise ont obtenu des concessions pro-premises politiques. Ils ont notamment fait relâcher les prisonniers politiques et enregistré la promesse que la censure serait, sinon supprimée du moins modifiée; ils ont imposé que la messe du dimanche matin soit radiodiffusée (ce qui a été réalisé pour la première fois le 21 septembre) et fait admettre que la presse catholique devrait recevoir des contingents de papier plus en rapport avec sa diffusion potentielle.



Cet ensemble de concessions arrachées au parti signifie que, dans un domaine volontairement limité, le mouvement de grèves et les nouveaux syndicats ont imposé des réformes intéressantes non la seule classe ouvrière, mais la société polonaise tout entière. Certains aspects doivent renforcer le rayonnement de l'Eglise qui, à l'échelle de tout un peuple, apparaît comme le garant, la protectrice de l'identité nationale. Une autre concession - la promesse de réformer la censure - pourrait annoncer l'extension du mouvement pour les réformes à la classe moyenne des grandes villes et aux intellectuels, qui sont également intéressés au premier chef par la libération des prisonniers politiques.

C'est l'un des traits les plus remarquables des événements de Pologne, que la place qu'y ont tenue les intellectuels. Les dissidents du KOR ont à coup sûr joué un rôle dans la préparation psychologique de l'explosion ou, si l'on veut, dans la cristallisation d'un certain nombre de notions dont la vague de grèves a donné une illustration concrète. Mais l'oeuvre de ces hommes courageux est sans proportion avec l'événement. Ce qu'il faut retenir surtout, c'est qu'entre le mouvement ouvrier renaissant et ces intellectuels dissidents il existe non seulement un accord profond, mais une solidarité vivante.

Placé face à la révolte ouvrière, l'appareil du parti a essayé dans le même temps de désamorcer les grèves et de frapper les dissidents. Des arrestations ont eu lieu en pleine négociation avec les grévistes. Les ouvriers ont alors répliqué avec une extraordinaire dignité. Ils ont imposé la libération de ces prisonniers d'opinion tout en confirmant avec éclat leur confiance dans l'intelligentsia oppositionnelle, appelée à fournir des «experts» aux délégués des grévistes.

Ainsi, des deux côtés de la table de négociation, la répartition des rôles était très claire. D'une part, les représentants ouvriers et les intellectuels indépendants, presque tous confessant publiquement leur foi catholique ou du moins réclamant un traitement moins inéquitable de l'Eglise par l'Etat. D'autre part, les dignitaires les moins compromis du parti, flanqués de «syndicalistes» officiels qui se démasquaient s'il en était besoin, comme agents du pouvoir. En quelque sorte, deux pou-

voirs: l'appareil du parti et de l'Etat d'un côté; les ouvriers et les intellectuels, de l'autre, sous l'invocation de l'Eglise catholique. Au bout de 35 ans, le communisme polonais est toujours comme un corps étranger dans un pays qui le subit sans l'accepter.

* * *

L'attitude de l'Eglise aurait besoin d'être examinée minutieusement. Elle n'est pas simple. On notera que, quelques jours après le début des grèves et alors que le parti souhaitait probablement une reprise du travail avant l'aboutissement des négociations, le cardinal primat Wyszinski parut recommander la fin de la grève. Le hiatus était évident avec l'attitude de Walesa et de ses compagnons. Et cela au moment même où les grévistes luttaien pour les libertés et le droit d'expression de l'Eglise elle-même.

Disons que le point de vue des grévistes et celui de la hiérarchie ecclésiastique n'étaient pas de même nature. Outre que des prélats pouvaient avoir l'impression que les ouvriers ne mesuraient peut-être pas suffisamment le risque d'intervention soviétique, il faut tenir compte du fait que l'Eglise, en tant qu'appareil (pour se placer dans la logique politique officielle), courait elle-même le risque de perdre les libertés péniblement acquises et aménagées, une situation de groupe de pression éminent, officiellement respecté, en fait seulement toléré. Mais on doit aussi remarquer que le mouvement ayant abouti à un succès inespéré, retentissant, mais fragile, l'Eglise lui fournit sa bénédiction discrète et son appui, peut-être tardivement ferme, mais réel.

* * *

Au total, si l'on fait le compte de tous les éléments à la fin de septembre, c'est bien la Pologne qui prend figure de nation dissidente. On est en présence d'une situation quasi coloniale. Même ceux qui collaborent avec l'appareil communiste (et défendent leurs intérêts, ou ceux de leurs mandants) à travers une collaboration à double sens, se sentent liés à ceux qui défient le système.

En face de tous ceux-là, l'appareil communiste s'enfonce dans une faillite dont il n'esquive les conséquences logiques ultimes

qu'à cause de la menace qu'inspirent les forces armées soviétiques. L'appareil, dont la direction a été ôtée à M. Gierek pour être confiée à M. Kania, responsable jusqu'alors de l'armée et de la police au bureau politique du parti, ne dispose même pas d'une police et d'une armée prêtes à intervenir contre la masse ouvrière ou contre un mouvement populaire de quelque ampleur. Militaires et policiers sont eux-mêmes plus proches de la dissidence nationale que du système de domination exercée par une infime minorité sur la société.

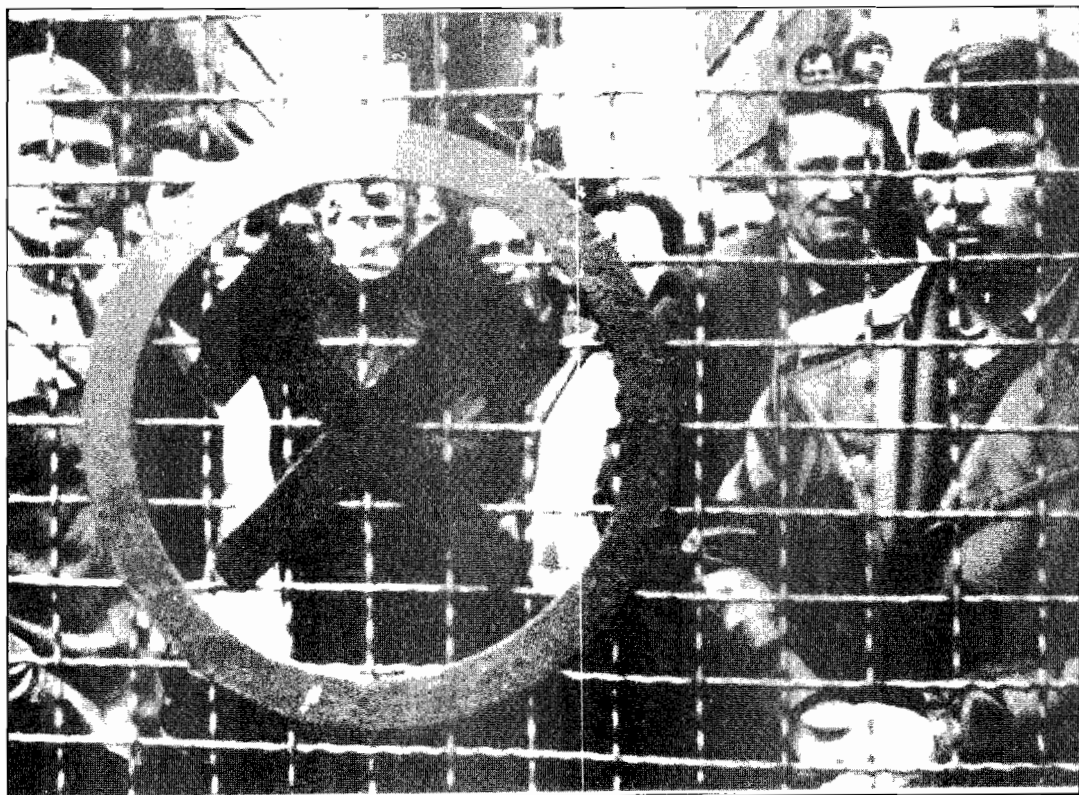
Chacun en Pologne est conscient que, à un certain degré de contestation, c'est au vrai maître, à l'U.R.S.S. elle-même, que se heurtent les aspirations populaires à la démocratie et à l'indépendance nationale. Les grévistes, les centaines de milliers de grévistes ont eu une conscience aiguë du risque encouru. Lech Walesa a été félicité dans le monde entier pour la maturité politique dont lui-même et ses amis ont témoigné. C'est une partie infiniment dangereuse et d'une grande finesse qui se joue. Et qui n'est nullement près de se terminer.

* * *

Aucun doute n'est permis sur un point capital: l'appareil communiste polonais a subi une défaite sévère, humiliante, qu'il fera tout pour effacer.

Les Russes ne savent manifestement pas très bien par quel bout prendre la situation polonaise. Dès le début, ils ont mis en circulation le terme sous lequel se profile la menace d'une issue à la manière de la Hongrie (1956) ou de la Tchécoslovaquie (1968): «des éléments antisocialistes» se seraient mêlés aux grévistes. Les exécutants polonais ont repris l'expression; mais, dans le même temps, ils admettaient des membres du KOR à la table de négociation! Des bruits de concentrations militaires soviétiques à la frontière ont couru à partir du 18 septembre - et personne n'est en position de juger dans quelle mesure ils sont fondés et dans quelle mesure ils servent la pression de l'U.R.S.S. sur le POUP, le parti polonais.

M. Kania en est encore à gagner du temps. Les nouveaux syndicats s'organisent, et ils ont promptement mis sur pied une sorte de fédération syndicale nationale sans le nom: concertation entre les diffé-



rentes organisations, identité des statuts, démarches communes en vue de l'enregistrement officiel des syndicats.

L'épuration qui a commencé dans l'appareil du parti et de l'Etat sera d'autant plus sévère que l'épreuve de force entre les deux parties - disons, pour simplifier, entre Kania et Walesa - durera plus longtemps à l'avantage de Walesa. On jette quelques cadavres en pâture aux loups. Mais cette épuration sert aussi à reprendre en main l'appareil, conformément aux vues des commanditaires soviétiques, qui raisonnent toujours en termes d'appareils. Il s'agit toujours de rendre efficacité et courage aux bureaux, à la police, à l'armée. Seulement les bureaux sont peuplés et la hiérarchie des forces d'ordre sont truffés d'hommes sans caractère, de carriéristes qui ont fait leur place plutôt par la lâcheté et le cynisme que par le sens de responsabilités. La tâche de M. Kania est-elle vraiment possible avec un tel appareil, qui craint certes pour ses privilèges mais qui se sait failli et isolé?

Or, la patience des camarades soviétiques a des limites. Chacun le sait. On le ressent même en Occident, où le néant des

prises de position est ce qu'il y a eu de plus remarquable, en face de ce qui se joue en Pologne. Alors, M. Brejnev devra-t-il se résoudre à intervenir pour que, une fois de plus, l'ordre règne à Varsovie? Cela n'est, hélas, pas exclu. Mais ce n'est pas non plus inscrit dans les astres. Comment le président Carter pourrait-il, cette fois, s'avouer impuissant, avec quelques millions d'électeurs d'origine polonaise? Et comment les Russes peuvent-ils s'engager dans une guerre contre la Pologne? Une guerre longue, où l'U.R.S.S. prendra ouvertement le visage des nazis instaurant le «protectorat» sur ce pays. Une guerre qui n'éviterait pas aux dirigeants soviétiques l'épreuve d'une apparition ou d'une extension de la résistance populaire dans tout le glacis soviétique.

Nous avons peut-être pris un de ces tournants de l'histoire dont on ne mesure le sens qu'après coup. Et, une fois de plus, c'est la Pologne qui indique la croisée des chemins.

(«Esopo», septembre 1980)

L'EUROPE A ENCORE BEAUCOUP A APPRENDRE

●

Le contrat de l'Union du charbon et de l'acier fut approuvé en 1951, alors que les espérances européennes étaient encore écrites en majuscules et que l'économie de marché l'était en caractères minuscules. Tout manquait en Europe, à cette époque et les excédents étaient impensables. Selon les clauses contractuelles, Bonn n'aurait pu rien obtenir maintenant, mais aujourd'hui la situation politique est différente. Le fait qu'il ait été accordé à la Commission de la Communauté européenne des pouvoirs exceptionnels - ce qui n'a pas manqué de provoquer la perplexité des industriels et des gouvernements nationaux - pour surmonter la crise de l'acier, est intéressant. Du côté allemand, des craintes excessives ne seraient pas fondées. Ce qui n'a pas encore été résolu au sein de la Communauté européenne, ce sont les différences de mentalité que l'on a remarquées parmi les industriels allemands de l'acier et les syndicats qui ont réussi à réaliser à temps une adaptation de structure sans créer de fortes tensions sociales. En Grande-Bretagne, en France et en Belgique, ceci est impensable sans l'intervention de l'Etat - à condition, toutefois, que cela soit possible en absolu.

Mais même dans l'actuel système dirigiste, l'industrie de l'Allemagne occidentale de l'acier n'en sortira désavantagée que si elle assumera un comportement «typiquement allemand» - on l'a vu au cours des pourparlers du Conseil des Ministres. Le commissaire de l'industrie de la C.e.e, compétent pour l'acier, le comte Etienne Davignon est belge. La majorité des commissaires de la Communauté a, elle aussi, une mentalité «romane» et ne pensait pas, pas même de loin, à un système parfait de parts de production. Les arrangements «qui permettaient à tout le monde de vivre» doivent servir à éviter le pire.

On ne peut pas exclure que les actes de force de Lambsdorff aient été superflus. Mais les pourparlers minutieux sur les exceptions - dont la signification était difficilement compréhensible pour les autres - étaient nécessaires parce que les Allemands désirent s'en tenir à l'organisation du marché de l'acier de la Communauté européenne comme au Code de la route européen. Le fait que les industriels allemands de l'acier estiment ce système «impraticable» et que le ministre Lambsdorff (libéral) regarde avec scepticisme ses possibilités de succès, est, cela aussi, l'expression de la mentalité allemande. La crise de l'acier ne doit pas se transformer en crise de la C.e.e.

Il se peut que la Communauté sorte renforcée des imminentes expériences et réussisse à mieux dominer les crises éventuelles dans d'autres secteurs industriels. Mais ceci n'a pas contribué à nous rapprocher à une véritable intégration européenne. Comme nous l'avons vu, il y a encore beaucoup à apprendre en Europe.

Erich Hauser

(Frankfurter Rundschau, 1^o novembre 1980)

UNE FENÊTRE SUR LE FUTURE

Suite n° 3

de G.M. VIOLI

L'ESPRIT ET LA MATIERE

Il apparaît désormais nécessaire de reprendre le discours à la lumière des pensées de Hegel et de Marx qui conditionnent, aujourd'hui encore, la vie associée contemporaine et se disputent, idéologiquement, la domination de l'Est et de l'Ouest de l'Europe.

Si l'on examine attentivement les partis et que l'on en suit le développement, on s'aperçoit qu'ils se regroupent soit à droite, soit à gauche: les uns sous l'enseigne de Hegel (1770-1831), les autres sous celle de son antagoniste Karl Marx (1818-1883).

Les dates ont, dans notre cas, leur importance.

La question de la «droite» et de la «gauche» date de plus de cent cinquante ans et n'est pas encore résolue; et pourtant, elle est là, avec insistance, à la porte du futur de l'Europe et du monde.

La «question» naquit au moment même où l'on se demanda comment «organiser» la société.

Et l'on se demanda, pour commencer: - La société est un tout organique en soi, supérieur à ses composants ou est-elle, simplement, la résultante de la somme de ses composants? L'homme est-il la fin ou les moyens de la société?

En somme, qui est l'élément moteur de l'Histoire?

Hegel répond que l'essor de la civilisation humaine se faisait en fonction de la dialectique des idées conçues rationnellement, parce que - disait-il - est réel tout ce qui est rationnel, et rationnel tout ce qui est réel, en ce sens «qu'il suffit que quelque chose trouve sa place dans l'ordre rationnel pour qu'elle soit réelle dans l'existence» (Dictionnaire philosophique, Andrea Biraghi).

A cette conception métaphysique de l'Histoire, Karl Marx en oppose une naturaliste.

Le cours de l'Histoire se poursuivait non pas par les idées - disait-il - mais par la nature des choses, par la dialectique suggérée par les besoins matériels.

A la lumière de ces deux conceptions opposées de l'Histoire, les partis politiques ont fini par se classer approximativement, qui à droite et qui à gauche d'un groupe en réalité seulement imaginaire.

Il s'agit, toutefois, d'un groupe auquel le monde contemporain - qu'il le veuille ou non - participe, sciemment ou non, sur le plan de la réalité historique (déjà préconisée par de Tocqueville dès 1835) avec la dichotomie de l'Europe et du monde entre Est et Ouest.

Alexis de Tocqueville avait trente ans en 1835; Hegel avait disparu de la scène du monde depuis quatre ans et Marx qui n'avait que dix-sept ans, n'avait pas encore élaboré sa théorie.

D'un côté, on trouvait ceux qui croyaient dans les forces créatrices des idées; de l'autre, ceux qui croyaient dans les forces, non moins créatrices, des choses.

Ce sont là deux réalités qui finissent, en dernière analyse, par s'équilibrer sur des positions idéologiques despotiques qui n'admettent aucun compromis: l'une au nom des nécessités morales et spirituelles; l'autre au nom des nécessités matérielles.

L'historisme de Hegel se perd dans le ciel de l'Esprit absolu; celui de Marx - qui s'est fait chair - se perd dans l'absolu de sa matérialité.

Hegel attribue des capacités et des valeurs démiurgues à l'Etat, et Marx à la société dans la présomption d'un saut hypothétique «du règne des nécessités au règne de la liberté»: un saut suspendu dans le vide d'une méthode qui ne permet pas de prendre contact avec les valeurs de la vie, sans aucune exclusion.

Il existe deux positions inconciliables qui, portées en avant par la réalité de la vie dans le «système», se prépare au choc final et résolutoire à la recherche d'une synthèse, troisième et dernière phase du processus dialectique triadique dont Hegel nous a fourni la clé pour interpréter l'histoire, sa logique et le futur de l'humanité. Et ce sera l'affrontement final des deux idées qui synthétisera le processus historique qui se déroule déjà dans le cadre du système actuel, parce qu'il faut se convaincre, une fois pour toutes, que la Révolution russe n'a jamais été une véritable révolution, mais uniquement une phase de la Révolution européenne qui est encore en cours et qui débuta avec la Guerre de 1914-1918.

La grande illusion de la C.e.e.

Dans le «système», droite et gauche expriment deux versions d'une idéologie - démocratique représentative - où les parties (les partis politiques) s'opposent à la recherche d'un équilibre qu'elles se leurrent de trouver avec le soit-disant «bon sens» des concessions et des fléchissements mais qui engendre, à la fin, uniquement des compromis qui ne sont pas toujours très propres.

Pendant que je méditais ces notes, il m'est tombé sous les yeux l'éditorial du «Corriere della Sera» du 30 avril dernier: «Europe huit et demi», signé par Alberto Cavallari, un des professionnels les plus qualifiés du journalisme italien.

C'est un article qui mériterait d'être reproduit intégralement tant il concorde avec la thèse selon laquelle le malaise qui caractérise la vie associée contemporaine puise sa réalité à la non-adaptation des institutions à la manière d'être et de sentir de notre époque.

Cavallari écrivait: «... Depuis seize ans, la C.e.e. ne parvient pas à prendre des décisions. Le moins que l'on puisse dire est que l'Europe des Neuf ressemble à un fantôme de Fellini («Europe huit et demi») étant donné que Londres refuse depuis un an tout compris sur le bilan et qu'il se pose le problème politique de savoir si le neuvième membre a vraiment l'intention d'appartenir à la Communauté»... «Les Français sont furieux et justifient l'irritation de Giscard qui a claqué la porte à Luxembourg, noblement indigné par le marchandage qui dénature, avec des manigances politico-technocratiques, la fonction des Conseils de l'Europe. Mais cette colère n'arrive pas à cacher que la France a fait sauter la banque pour des raisons qui sont tout aussi mercantiles que celles de la Grande-Bretagne.

Si la conservatrice Mme Thatcher provoque une crise en Europe pour une poignée de livres sterling, l'aristocrate président libéral-avancé se dispute pour défendre ses moutons et ses petits pois»... «Quant à la fameuse volonté politique, en admettant que moutons et petits pois le permettent, il reste toujours aux Français à reconnaître des erreurs anciennes: c'est-à-dire que la Grande-Bretagne - après que Pompidou l'ait faite entrer au sein de la C.e.e. pour contrabalancer l'obsession allemande et pour avoir un allié dans la politique contraire à l'unité supranationale - puisse enrichir la construction d'une Europe des patries» ... «Ce qui compte, c'est d'établir que le coma se poursuit, que la C.e.e. est

réduite à une multinationale sans bilan, est entièrement paralysée par un contentieux jamais résolu et surtout qu'elle est une institution qui enlève aux Européens la grande illusion dont nous avons tous vécu pendant des années. En effet, 1980 devait être l'année de l'union politique, du bond en avant. Mais nous pourrions nous considérer comme heureux s'il reste quelque chose de cette union économique qui vole en éclats tous les six mois» ... «L'Europe vit une double crise. Celle qui est interne, qui la dévore; et l'internationale qui la voit naviguer sans boussole et sans direction bien établie».

Résultat: chaos et faillite totale prévisible de l'unité politique du continent.

Les tensions internes et externes du «système» se durcissent sur des positions antagonistes, au lieu de s'apaiser. C'est un processus - je ne me laisserai jamais de le rappeler - qui se développe dans le «système» et non au-dehors. Le choc est inévitable. Et comme toute vérité contient son contraire, comme dirait Hegel: de la négation de la négation affleure la vérité nouvelle et ce sera la synthèse.

La seule contribution que chacun de nous puisse donner à la solution finale du processus historique en cours, est de découvrir, dès maintenant, les éléments primaires destinés à résoudre le problème de l'unité européenne dans le cadre d'une conception universaliste de la nature humaine.

Et c'est en vertu d'une intuition analogue que Gianfranco Miglio - au cours de son intervention au «I^o Congrès National de Doctrine de l'Etat», qui s'est déroulé à Trieste du 26 au 28 mai 1966, sur l'initiative de l'Institut des Sciences Politiques de l'Université de cette ville - put affirmer avoir «... toujours pensé que la théorie de la pluralité des organisations juridiques revêt un sens bien plus important que celui qui lui est généralement attribué par les historiens de la pensée juridique et politique»; et il put ajouter, avec une acuité clairvoyante être «... convaincu qu'un jour nous devons reconnaître, dans l'apparition de cette doctrine, la véritable crise décisive de l'idée de l'Etat moderne, le tournant fatal à la suite duquel le cours de la théorie occidentale moderne des pouvoirs publics s'invertit et s'oriente d'un horizon à un autre».

Et c'est avec l'esprit tourné vers «l'autre horizon» de la théorie occidentale moderne des pouvoirs publics que nous devons orienter les recherches si nous voulons être les interprètes de notre époque et résoudre la crise qui tenaille la société qui est en phase d'une réorganisation profonde et inéluctable.

Ceci étant dit, il est inutile de se faire des illusions et de prétendre donner une réponse à tous les problèmes que propose notre époque contemporaine; mais nous avons la conscience d'avoir pratiqué un passage à la vision de cette nouvelle façon d'avoir et d'être qui frappe à la porte du futur.

Le Parti Fédéral Européen estime «faire» mais si son «faire» n'est pas ancré à une idée rationnellement construite, elle court le risque antipathique de se mettre, inconsciemment, au service des rêveurs qui filent de la fumée au dévidoir du temps perdu.

Et comme nous parlons de «faire», ce qui en réalité ne se fait pas, et de «ne pas faire», ce qui en réalité se fait, je dois objectivement reconnaître que c'est ainsi que l'on agit normalement; le P.F.E. pourra donc toujours compter sur la solidarité des personnages qui sont en vogue et pour lesquels je manifeste la plus grande estime, tandis que moi - avec tous mes efforts pour mettre en clair une pensée innovatrice - je finirai par être gratifié de la mésestime de mes contemporains.

La souveraineté de l'Etat: l'ennemi de la civilisation

Pour étayer ma thèse, j'ai précédemment cité Einaudi, parce que je partage ce qu'il écrivit à propos de l'unité européenne: «... l'ennemi numéro un de la civilisation, de la prospérité - et de nos jours il faut ajouter de la vie même des peuples - c'est le mythe de la souveraineté absolue des Etats. Ce mythe funeste est le véritable générateur de la guerre».

Et Guido de Ruggiero avait déjà écrit dans «Storia della Filosofia» (Ed. Laterza, Bari 1946, vol. II, page 177) «... le désir ardent de la souveraineté, au cours des quatre siècles de l'Histoire moderne, a justifié toutes les oppressions et a longtemps entravé la formation d'une conscience internationale au-dessus des limites des Etats particuliers».

Ce sont là des jugements qui ne diffèrent substantiellement pas de ce qu'avait dit, trois siècles auparavant, Thomas Hobbes, l'auteur de «Le Léviathan»:

«... de tous temps, les rois et les personnes d'autorité souveraine sont, en raison de leur indépendance, continuellement sur le pied de guerre».

Mais dans son discours cité auparavant, Einaudi avança également la proposition, pour le moins singulière et contradictoire, de limiter la souveraineté de l'Etat. («L'Europa», Rome 1979, fascicule 7/8, nouvelle série février/mars).

C'est cette même proposition qu'a appliquée l'Etat soviétique vis-à-vis des pays du pacte de Varsovie et que Brejnev lui-même eut l'occasion de relancer comme ballon d'essai pour les pays de l'Europe occidentale; mais la seule différence est que le Kremlin limite la souveraineté des autres et non la sienne propre.

Il est vrai que dans le concept d'Einaudi, le renoncement partiel à la souveraineté aurait dû être substantiellement accepté et, par suite, légitimé par le consensus des intéressés, tandis que dans la conception brejnévienne, la proposition était légitimée par le fait qu'elle était imposée par un Etat conducteur; mais il est également vrai que quant à la «méthode», rien n'était changé: renoncer à une partie de la souveraineté.

Le fait même que l'on estime possible de parvenir à l'unité des Etats de l'Europe en renonçant, plus ou moins volontairement, à une partie de sa propre souveraineté nationale, signifie que tant le système démocratique de l'Ouest que le système totalitaire soviétique de l'Est ne sont pas différents mais, au contraire, font partie d'un même système, car ils dérivent d'une même méthode d'organisation de la société.

Et c'est le point essentiel de la question.

Ce n'est pas en frustrant la souveraineté de son essentialité politique et juridique, qui exclut d'autres pouvoirs légitimes au-dessus de soi, que l'on résout le problème de l'unité des peuples de notre continent.

Tous les pouvoirs en tant que «pouvoir» sont souverains. Le pouvoir existe ou n'existe pas. Qu'il soit attribué au pater familias, au chef de l'Etat, du parti ou à un autre organisme quelconque, le pouvoir reste, et reste souverain dans toute son étendue juridictionnelle. Le limiter en faveur d'un autre espace national différent est un contresens juridique qui ne résiste pas à la lumière d'un concept rationnel. Si la limitation de la souveraineté est appliquée uniquement avec la force des armes, c'est-à-dire avec l'aide de facteurs physiques qui, comme tels, sont privés de contenu éthique, même la limitation devient un concept irrationnel, car privé d'éthique et de morale l'homme et, avec lui, la société sont vides et donc sans vie.

L'Homme: un être moral

L'homme n'est pas seulement un être physique; il est également et surtout un être moral. Sans ce dernier attribut - que d'aucuns estiment dérivé d'une réalité exclusivement matérialiste - l'homme n'est plus homme, mais uniquement un être vivant et sa société, une collectivité sur le type de celle qui unit quelques espèces d'insectes.

L'individu n'est plus un homme et c'est ce que Brejnev a proposé aux pays qui gravitent dans l'orbite de son pouvoir. C'est une proposition qui, étant privée de l'adhésion spontanée et autonome des intéressés, est privée de toute légitimité; privée, donc, de pouvoir légal, vu que ce dernier n'est que tel et qu'il repose sur le consensus conscient de celui qui doit l'observer.

Si la proposition de Brejnev était légitime, non moins légitime est celle d'Einaudi. La première prétend «transférer» dans des zones de pouvoir d'autrui une révolution qui, de fait, ne fut rien d'autre que l'image paroxystique du système démocratique représentatif; la proposition einaudienne demande aux peuples de légitimer un pouvoir supranational qui nierait, c'est certain, quelques parties de normes légitimées, déjà acquises sur le plan national.

Cette argumentation pourra sembler faible, étant donné que l'avènement au pouvoir supranational aurait l'approbation des intéressés eux-mêmes; mais la vérité est tout autre

et ceci parce que ce procédé rentre dans la méthode du «système» qui donne lieu à une succession de pouvoirs qui vont du simple individu à la famille, de la famille à l'école, de l'école à la commune, de la commune à la région, de cette dernière à l'Etat national et de l'Etat national au super-Etat supranational. Une succession de pouvoirs où l'homme est - et reste - toujours et constamment l'atome, le SEUL et indivisible monolithe de la société qui pense et agit unilatéralement; qu'il soit catholique ou protestant, socialiste ou libéral, communiste orthodoxe ou communiste anarchique, l'homme - toujours et en toute circonstance - pensera selon la seule direction qui lui sera suggérée par le parti politique, avec, pour conséquence, que, de la base au sommet de la société, l'homme restera toujours lié à une vision aprioriste de l'ensemble associé.

De pouvoir à pouvoir - comme cela se passe dans la boîte chinoise qui conserve, de la plus petite à la plus grande, toujours la même forme de pensée: il sera l'UNIQUE. Et comme les problèmes de la vie associée contemporaine sont multiples et polymorphes pour la solution desquels il faut une vision qui ne coïncide pas avec celle du parti, il est fatal que l'homme finisse par se sentir mal à son aise.

L'Homme sous la coupe du régime des partis

Le système démocratique représentatif met l'homme sous l'emprise de tel ou tel parti, au point de l'empêcher d'évaluer les problèmes de la vie individuelle et collective indépendamment de la vision qui lui est suggérée par le parti auquel il adhère.

La nature de l'homme libre est essentiellement universelle, c'est la raison pour laquelle ses intérêts vont au-delà du cercle fermé des partis politiques; d'où l'exigence d'une profonde réorganisation de la société afin qu'elle permette à chacun de ses composants d'être un sujet actif, directement responsable de son propre destin et de la communauté.

La méthode des partis vise, de par son intime nature, à la centralisation des activités politiques et sociales.

Ferdinand Kinsky écrit, à ce propos, dans «Fédéralisme et Personnalisme» (Ed. Presse d'Europe, Nice 1979 - extrait de «L'Europe en formation», revue mensuelle, Paris, n° 190 - 192, janvier et mars 1976):

«... Plus la structure administrative se centralise, moins le suffrage universel peut remplir sa fonction de donner aux citoyens le moyen de participation et de contrôle démocratiques. Prenons le cas des élections présidentielles en France: au second tour, trente millions de Français ont à choisir entre deux candidats. Que fait l'électeur qui approuverait la politique étrangère du premier, la politique sociale du second, la politique culturelle du premier, la politique économique du second... ? Il ne peut choisir qu'un seul candidat, approuvant ainsi sans nuances une politique et un programme globaux dont l'élaboration lui échappe totalement. En fait, les motivations des électeurs sont largement irrationnelles: la tradition d'avoir toujours voté à gauche ou à droite, la situation économique et sociale personnelle, la 'télégenie' du plus beau candidat, l'influence du conjoint ou des amis. L'irrationalité du choix des votants augmente fatalement avec les distances entre les électeurs et les élus, donc avec le degré d'intensification du centralisme».

Il est clair qu'avec la méthode des partis, on ne peut pas arriver à créer une communauté; j'ai bien dit communauté pour susciter l'idée d'un ensemble associé différent de la société historique normale qui a des limites «nationales», des limites territoriales définies dont l'autorité ne peut pas outrepasser, sans les violer, les droits d'autrui, tandis que dans notre conception les sociétés communautaires restent constamment ouvertes à des intégrations réciproques sans briser les pouvoirs d'organisation cristallisés en une souveraineté attribué de fait à l'Etat et de nom à la société.

Il est certain qu'aux yeux de celui qui s'est formé à l'école du vieux positivisme qui fonde le pouvoir sur le Droit moniste (ou de l'Etat), il peut sembler légitime de transférer le pouvoir de la base atome-homme, de degré en degré, d'Institut en Institut, comme l'on fait pour une construction pyramidale, jusqu'à la souveraineté du sommet; cela ne l'est pas, par contre, pour celui qui - comme dans notre cas - vise à un néopositivisme

juridique plus proche du naturel, qui réunisse en une unique solution les exigences subjectives opposées sur lequel fonder un Droit pluraliste (ou institutionnel) qui tire sa validité de l'aspect universaliste des exigences humaines.

La souveraineté de la base

Donc un droit pluraliste ou universalisant qui, bien que se servant d'un pouvoir au sommet coordonnant des activités et des exigences de l'ensemble associé, ne prive pas la base de sa souveraineté.

Il pourra sembler plutôt problématique et fantaisiste à d'aucuns, l'idée d'un pouvoir exécutif fort au sommet de la société, sans que celui-ci ne cède, un jour ou l'autre, à la tentation d'opprimer la base sociale à laquelle (comme dans notre cas) est attribuée, de nom et de fait, la souveraineté de l'Etat.

Il est certain que ceci est possible si, entre le pouvoir exécutif et la base sociale (catégories économiques, culturelles et morales), il est inséré un organe coordinateur - (composé de délégués des différentes catégories, ainsi que d'experts, de juristes particuliers, etc.) - avec pour tâche de contrôler, de vérifier et, éventuellement, de renvoyer, pour une réélaboration, toutes les propositions législatives qui ne seraient pas en harmonie avec les nécessités effectives des différents secteurs sociaux.

C'est ainsi que l'on arrive à «composer» et à poursuivre une politique générale, spontanée et inconsciente à la fois, coordonnée sur le fil de la praxis sociale, sans encourir le danger de se trouver de devoir faire les comptes avec un pouvoir élaboré sur le fil d'une vision idéologique préconstituée quelconque comme dans le cas du système des partis.

Or, si nous revenons à ce que nous disions précédemment au sujet de la limitation de la souveraineté nationale jugée légitime et parfaitement applicable par l'Etat de Droit, il nous faut observer que si cela est possible au niveau de l'Etat, pour quelle raison cela ne devrait pas l'être au niveau des composants de la société, authentiques détenteurs de la souveraineté?

Et s'il est vrai que, de toute façon, cela ne serait possible qu'avec l'aide de nouvelles structures sociales, il est également vrai qu'aucun homme d'Etat n'a jamais eu l'esprit traversé par l'idée de corriger les contradictions qui entravent la solution correcte des problèmes; problèmes qui doivent être évidemment résolus par la pénétration réciproque des intérêts opposés.

En vérité, l'idée est venue d'un homme d'Etat d'une stature peu commune, Pierre Mendès-France, qui, après la faillite de la C.e.d. (Communauté Européenne de Défense), confia dans un volume de trois cents pages «La République Moderne», publié en 1966 par la Nouvelle Revue Française, des idées et des réformes dignes d'un homme d'une grande expérience, sans que l'on puisse pour cela cependant affirmer qu'il ait avancé des propositions résolutive effectives, telles qu'elles aient éliminé les contradictions qui distinguent les institutions d'Etat de notre époque.

Il s'agissait, certainement, de propositions exactes, mais qui seraient, toujours et de toute façon, restées dans le cadre des Etats nationaux, alors que les exigences du monde contemporain ont besoin de leur pénétration réciproque et de la corresponsabilité des participants.

On ne peut pas nier que Bertrand de Jouvenel avait mille fois raison quand il nota, dans son ouvrage «L'Art de la conjecture» que: «... on a très souvent constaté chez les dirigeants un refus de voir le futur, bien que ce futur soit tracé, un refus qui a presque l'aspect d'une maladie professionnelle; on dirait que l'exercice du pouvoir, qui ressemble à une énorme extension de la main, s'accompagne d'une baisse concomitante de la vue».

Et puis il ajoute, en outre: «... la prévision est minime chez l'homme qui se trouve au pouvoir».

Une utopie: la Confédération des Etats-Unis d'Europe

Tout compte fait, il semble plutôt utopiste de supposer convaincre des peuples dotés de culture, de traditions, de coutumes, de langages et de structures étatiques analogues (y

compris les peuples de l'Est européen, tant qu'ils étaient indépendants) de renoncer à la souveraineté de leur propre Etat, étant donné que pour construire une sur-unité étatique, ils devraient disposer d'une autre méthode différente d'organisation de la société européenne, sur une échelle continentale, aux mêmes problèmes mêmes qui «charment» les sociétés nationales.

D'autre part, on est en droit de supposer que pas même Einaudi, en personne, ne nourrisse, à ce propos, de doutes ou n'ait tout au moins, l'intuition de son insuffisance si, dans son discours déjà cité, il ne sentit le besoin de rappeler que: «... les fédérations d'Etats souverains sont impuissantes à empêcher - et en sont même généralement fomentatrices - des guerres entre ces mêmes Etats fédérés».

Et l'on ne peut même pas penser que ces mêmes classes dirigeantes n'en soient pas conscientes. La preuve en est les gros efforts qu'elles accomplissent pour nouer des rapports d'amitié, des alliances, des rencontres et des engagements politico-industriels qui se tissent d'un bout à l'autre de l'Europe et du monde, afin de donner un sens unitaire supranational à la vie associée contemporaine. Des travaux dignes d'éloge, souvent privés de résultats efficaces, quand ils n'échouent pas avec éclat comme la C.e.d. et comme échoueront toutes les tentatives de réaliser l'unité européenne avec les vieux instruments des unités nationales.

Le célèbre écrivain néerlandais, J.H. Huizinga, auteur de «La crise de la civilisation» déplore dans un de ses articles «Comment je suis devenu Européen et pourquoi je le reste» la faillite de la C.e.d. qui était pourtant, un grand espoir: «... qui aurait jamais songé - a-t-il écrit - entendre un ministre français des Affaires étrangères déclarer froidement à son Parlement: 'Nous renonçons à notre armée nationale qui a été souvent notre orgueil et notre sauvegarde'. Qui aurait cru que nous aurions vécu suffisamment pour voir cinq Parlements européens ratifier un traité pour réunir leurs forces armées nationales en une défense commune sous une Autorité commune?» Et pourtant ce que Huizinga jugeait une période héroïque de la «Révolution européenne» devait sombrer à cause des forces nationalistes «avec l'aide des communistes»; un naufrage qui devait être mitigé trois années plus tard avec la naissance de la C.e.e. (Communauté Economique Européenne); une naissance qui aurait dû être considérée comme une étape vers l'unité politique de l'Europe et non un instrument essentiellement économique.

La C.e.e.: un rêve incomplet

Combien d'années ont passé depuis le Traité de Rome?

Et pourtant la C.e.e. montre, elle aussi, son incapacité à réaliser le rêve de l'unité de notre continent tourmenté, écrasé, par l'étau de deux grandes puissances qui se disputent l'empire du monde, l'une avec le drapeau d'une liberté qui ignore souvent la Justice sociale, l'autre avec le drapeau d'une pseudo-Justice sociale qui ignore toujours la liberté.

En se référant au principe du choix libre, autonome et responsable, la première estime que sa propre victoire ne pourra se réaliser qu'avec l'exaltation des valeurs individuelles à qui est confié le destin de chacun aux dépens et en mortifiant celui, qui, dans la lutte pour la vie, ne passe pas l'épreuve et ceci comme si l'environnement social était le même pour tous, et assurait à tous les mêmes conditions de départ.

La seconde, fidèle à l'enseignement marxiste-léniniste, estime que sa victoire pourra se réaliser, en un premier temps, dans un seul pays où le prolétariat «... après avoir exproprié les capitalistes et organisé la production à l'intérieur sur la base du socialisme».. pourra se tourner contre ... «le reste du monde en attirant à soi les classes opprimées des autres pays, en les faisant s'insurger contre les capitalistes en intervenant, si nécessaire, également avec des forces armées contre les classes exploiteuses de ces pays» (Lénine, cité dans «Histoire de la Révolution russe» de W.H. Chamberlain, éd. Einaudi, Turin 1942).

Les premiers comptent sur le consensus des forces individuelles mesuré sur l'échelle des majorités exclusivement numériques.

Les seconds comptent sur une action des forces collectives contrôlées par un sommet

qui ignore les valeurs individuelles.

Se dresse, entre ces deux thèses, l'Etat de Droit (le «système») à qui il est confié la tâche de régler les oppositions et d'atténuer les tensions selon une gradualité de rapports qui apparaît, aujourd'hui, gênée par un pouvoir qui s'arrête aux frontières des souverainetés nationales respectives.

Ceci étant dit, j'estime logique qu'à l'heure pratique et face au danger de voir naître, en Europe occidentale, une armée qui se serait affirmée comme organe de défense commune de cette partie de l'Europe en opposition à celle de l'Est, les partis communistes de l'Est et de l'Ouest européen aient pris position ensemble contre la C.e.d. Et ceci, parce que le problème réel et fondamental de l'Europe ne réside pas dans le déploiement de forces armées opposées, mais dans celui d'idéologies opposées.

Le danger d'un compromis historique

Par conséquent, ou nous saurons exprimer des idées qui trouvent un consensus dans l'une ou l'autre partie du continent, ou nous devons nous attendre à une troisième guerre européenne résolutive, avec l'écroulement de tous les «échafaudages» qui, aujourd'hui encore, de l'Est à l'Ouest, soutiennent les institutions dans notre continent.

Comme nous sommes en matière de logique, il faut reconnaître ouvertement qu'elle ne coïncide pas avec celle des partis communistes qui, au lieu de refuser de faire partie du Parlement européen, y concourent au nom d'un «compromis historique» qui a tout l'air d'être un authentique cheval de Troie avec Lénine caché dans son ventre.

S'il en était ainsi, c'est-à-dire si la supercherie devait réussir, il s'agirait d'un pas en arrière dans l'histoire et non pas - comme ils le croient et l'affirment - un pas en avant; car, je le répète, le salut est dans la «synthèse qui n'est pas celle de Hegel ou de Marx» - comme l'a écrit Ferdinand Kinsky que j'ai déjà cité - «parce qu'elle ne supprime pas les oppositions, mais les surmonte et les intègre en une dialectique ouverte» (1).

Certes, nous avons aujourd'hui même un Parlement européen élu au suffrage universel, mais toujours sur le schéma des partis politiques et il y a fort à parier qu'il ne servira à rien pour l'unité de notre continent. Il pourra, tout au plus, être un encouragement, une invitation, un mémorandum, mais rien de plus. Il ne pourra jamais être le promoteur de l'unité des peuples européens. Au contraire, d'un certain côté, ce sera en son siège que s'élargira le sillon des oppositions idéologiques, économiques et politiques qui divisent les deux Europes.

(suite et fin au prochain numéro)

(1) op. cit. page 25: «Le personnalisme maintient les conflits dans une synthèse qui n'est pas celle de Hegel ou de Marx, parce qu'elle ne supprime point les oppositions, mais les surmonte en les intégrant dans une dialectique ouverte».

Quant à nous, nous entrons dans cet ordre d'idées étant donné que (op. cit. page 24) «... le personnalisme rejette aussi bien l'individualisme que le collectivisme. Au terme 'individu' s'oppose celui de 'personne'; à celui de 'collectivité' celui de 'communauté pluraliste'. Le point de départ pour l'accès à une société pluraliste est la multi-appartenance de l'homme qui n'est pas seulement un citoyen, mais également un père de famille, un ouvrier ou un commerçant, un locataire ou un propriétaire de logement. L'homme est donc intégré dans de nombreuses communautés, des groupes, associations et institutions dont les rapports mutuels sont faits de tensions et de conflits. Il convient donc de respecter cette réalité polymorphe et de s'y conformer.

Tremblement de terre
dans l'Italie méridionale

Le Conseil de l'Europe lance un appel de solidarité à toutes les communes européennes



Le parlementaire Bernard Dupont, député suisse, président de la Conférence des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, a lancé un appel à toutes les autorités et collectivités locales et régionales européennes afin qu'elles manifestent leur solidarité envers les régions et les populations frappées, avec des initiatives immédiates, des dons en nature et des aides financières.

Un compte spécial n° 97.575/4 à la Société Générale Alsacienne de Banque de Strasbourg, France:

« Conseil de l'Europe: Aides en faveur des victimes du tremblement
« de terre dans l'Italie méridionale, organisées par la Conférence des
« Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe».

a été ouvert pour recevoir les aides financières en faveur des victimes de ce cataclysme.

La somme versée sur ce compte général sera mise à la disposition des collectivités régionales et locales frappées, surtout pour la reconstruction de logements, d'équipements et de services publics de première nécessité.

L'intolérance - une menace pour les droits de l'homme et pour la dignité humaine

Trois grandes séries de conclusions sont à dégager de la Conférence sur l'intolérance en Europe qui s'est tenue au Centre européen de la Jeunesse à Strasbourg, du mardi 9 au jeudi 11 décembre 1980. Organisée par le Conseil de l'Europe, la Conférence, qui réunissait une centaine de représentants d'organisations de jeunesse, de parlementaires et de représentants gouvernementaux des 21 pays membres de l'Organisation, a défini des programmes d'actions relatifs aux trois thèmes suivants:

1. *Les différences en Europe, respect ou discrimination?*

La discussion s'est axée principalement sur le problème des travailleurs migrants en Europe, et de nombreuses mesures destinées à améliorer leur sort ont été définies. Les gouvernements, principalement, ont été invités à améliorer le statut juridique des groupes minoritaires, en matière notamment de droit de vote, double nationalité, protection contre la discrimination en matière de logement et de travail, etc.

Le Conseil de l'Europe, quant à lui, a été principalement invité à garantir, dans le cadre de sa Convention européenne des Droits de l'Homme, les droits essentiels des migrants dans tous ses Etats membres, notamment le droit de former des associations.

Par ailleurs, les organisations de jeunesse envisagent de mieux faire participer les jeunes immigrés à leurs activités et de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes, mais aussi aux richesses, des autres groupes de population.

Un certain nombre de problèmes liés aux discriminations antisémites ont également été discutés.

2. *La protection des droits de l'homme dans une Europe en mutation rapide*

Les divers moyens à la disposition des organisations de jeunesse pour participer à la lutte pour le respect des droits de l'homme ont été examinés. Il est apparu qu'elles avaient notamment un rôle capital à jouer dans la promotion de l'éducation en matière de droits de l'homme, à tous les niveaux de la société.

En vue de lutter contre les discriminations existant dans les pays membres du Conseil de l'Europe, les participants ont notamment proposé:

- d'amender l'article 16 de la Convention européenne des Droits de l'Homme en vue d'éliminer les restrictions actuellement imposées à l'activité politique des étrangers et d'assurer à ceux-ci le même statut juridique et social qu'aux nationaux
- d'inclure dans la Convention européenne des Droits de l'Homme le droit au libre choix des partenaires sexuels
- d'oeuvrer en faveur de l'abolition totale et définitive de la peine de mort et de l'élimination de la torture au sens le plus large et d'étudier les façons dont on pourrait inclure ces objectifs dans la Convention européenne des Droits de l'Homme
- de promouvoir le respect de l'identité politique et culturelle des minorités ethniques et d'inviter les organisations de jeunesse à participer activement à cette promotion

- de prendre des mesures législatives visant à protéger les individus contre l'utilisation abusive des données personnelles à des fins privées ou publiques.

3. *Education à la tolérance*

Les moyens de renforcer le respect des autres, la curiosité d'autrui et le doute de soi, essentiellement au niveau de l'enseignement scolaire, ont été examinés, et un certain nombre de mesures définies. Les gouvernements notamment sont invités à élargir leurs plans d'action dans ce domaine, par une meilleure formation des enseignants (préparation systématique à l'enseignement multiculturel, recyclage etc.) et par l'adaptation des programmes scolaires, en vue de permettre une prise de conscience et une reconnaissance de toutes les cultures.

Les participants ont également souhaité l'organisation d'une «*semaine européenne sur la diversité de l'homme*», afin de sensibiliser les populations au problème de l'intolérance.

* * *

Toutes les propositions de la Conférence seront adressées au Conseil des Ministres et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales coopérant avec cette Organisation.

Aménagement du territoire

La renaissance de la Cité

La Campagne Européenne pour la Renaissance de la Cité a été lancée le jeudi 22 octobre 1980 à Londres par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Monsieur Franz Karasek, à l'occasion de la 5e Conférence Européenne des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire. Le but de la Campagne se résume dans son slogan: «*Des villes pour vivre*». Dans son discours d'ouverture, M. Karasek a souligné que «*l'élément essentiel est la stimulation de la renaissance, de l'initiative et de la participation au niveau local. La Campagne concerne la démocratie locale, le développement communautaire et l'engagement du public et des citoyens.*»

Cinq thèmes formeront une approche commune aux situations urbaines souvent très différentes dans les 21 Etats membres de l'Organisation:

- *l'amélioration de la qualité de l'environnement urbain (réduction de la pollution de l'air et du bruit, création d'espaces verts et de zones piétonnières, etc.)*
- *la réhabilitation (plutôt que la démolition) des bâtiments et des logements*
- *la création d'activités sociales, pédagogiques et culturelles et de transports adéquats et d'emplois*
- *la réalisation du développement et de la participation communautaires*
- *le rôle des pouvoirs locaux.*

Pour illustrer ces thèmes, des projets de renouveau urbain qui présentent un intérêt particulier ont été choisis par les comités nationaux chargés d'organiser la campagne dans chaque pays.

Les buts de la campagne seront donc non seulement d'éveiller l'intérêt et l'engagement du public mais aussi d'échanger sur le plan national et international des informations quant aux solutions originales apportées aux problèmes urbains. En outre, elle servira aussi bien à présenter la législation nouvelle qu'à accroître de la vie dans les villes.

Ces objectifs seront poursuivis au moyen de programmes nationaux et internationaux de conférences, de séminaires et d'expositions, de publications et de matériel didactique, et par des liens étroits avec les organisations non gouvernementales et les médias.

Micro-électronique et emploi en Europe

Consulter et débiter son propre compte en banque au coin de la rue; interroger son poste de télévision sur les horaires de chemin de fer ou les manifestations culturelles du jour; informatiser son propre appartement, du fonctionnement des appareils électroménagers à la régulation thermique; robotiser certains travaux industriels pénibles; programmer la distance à maintenir entre deux véhicules; alléger le sort des handicapés en multipliant les équipements sociaux: tout ceci n'est plus pour demain. La diffusion des microprocesseurs et des micro-élaborateurs étend progressivement leurs effets à de nombreuses branches d'activité.

Les changements industriels que provoquera la généralisation de cette nouvelle technologie sont encore imprévisibles. Comme tout aussi imprévisibles sont les bouleversements sociaux qui en dériveront. Tout dépendra des autorités publiques, des entreprises et des syndicats que cette nouvelle technologie soit un facteur d'expansion ou de crise, soit à l'origine de nouveaux postes de travail et un instrument pour une meilleure répartition du travail et des rapports professionnels plus harmonieux ou, au contraire, qu'elle provoque une réduction des postes de travail et soit une source de tensions sociales.

Une question: l'emploi

Comme tous les changements technologiques, l'introduction de la micro-électronique pose un triple problème:

- elle provoque l'élimination de certains métiers traditionnels. En contrepartie, elle crée de nouveaux postes de travail qualifiés. Elle permet une meilleure utilisation des ressources matérielles et humaines et

une réduction des coûts; elle déclenche, en outre, un processus d'augmentation de l'offre et de la demande qui pourrait permettre d'atténuer ou même d'annuler les réductions des postes de travail liés à l'augmentation de la productivité.

- elle engendre de profondes modifications dans la structure de l'emploi à la suite de la transformation de certains produits et services traditionnels, mais aussi à la suite de la création de nouveaux produits et de services de remplacement.

- elle exige une grande rapidité d'innovation et de développement, étant donné la concurrence existant avec les pays tiers. Pour l'expansion de l'économie en général et pour celle du marché du travail en particulier, il est déterminant de savoir affronter cette concurrence. Si nous ne saurons pas innover rapidement comme dans les autres pays, nous devons augmenter nos achats à l'étranger. Les taux d'emploi et les revenus de ces derniers augmenteront ainsi au détriment des nôtres.

Malgré les nombreuses recherches déjà effectuées, on ne connaît pas bien encore l'ampleur et l'incidence des modifications que devra subir l'emploi à la suite de l'introduction de cette nouvelle technologie.

Aux défis européens, réponses européennes

L'introduction de la micro-électronique dans notre société est inéluctable. L'industrie européenne n'occupe pas encore la place qui lui revient, sur le marché mondial comme sur le sien propre. Elle couvre ce dernier dans une proportion de 10% seulement, alors que certains pays, comme les Etats-Unis et le Japon, font de tout pour renforcer leurs positions respectives. Cette situation est dangereuse. Et si elle n'est pas modifiée, l'Europe risque de perdre défini-

tivement la possibilité de contrôler un marché du futur, de voir diminuer ses capacités concurrentielles dans le monde, d'accroître sa dépendance technologique, économique et politique; elle risque, en outre, de perdre de nombreux postes de travail sans avoir de nouveaux débouchés à terme, avec toutes les conséquences sociales et humaines que cela implique.

Et pourtant, il existe de bonnes raisons d'espérer que:

- l'industrie européenne soit en mesure de répondre à ce défi et d'arriver à assurer, d'ici 1990, un tiers du marché mondial. Elle dispose de plusieurs possibilités pour atteindre cet objectif: un marché communautaire qui a les dimensions de celui des U.s.a. et que l'élimination progressive des obstacles techniques aux échanges rend toujours plus souple; un important volume de commandes publiques qui s'ouvrent aux entreprises de neuf et bientôt de dix Etats membres; des programmes nationaux de développement dont l'efficacité pourrait augmenter s'il y avait une meilleure concertation.

- pour mieux faire valoir ces possibilités, la Commission européenne a défini une stratégie communautaire qui a fait l'objet d'une communication au Conseil de l'Europe le 29 novembre 1979. Il s'agit essentiellement de mobiliser et de coordonner les actions des Etats membres de la Communauté pour créer un marché homogène, encourager la coopération entre l'industrie et les utilisateurs, encourager l'industrie européenne pour lui assurer sa compétitivité sur les marchés mondiaux et lui donner les moyens de mieux contrôler les nouvelles technologies dont, justement, la micro-informatique.

L'application de cette stratégie industrielle commune implique qu'une action communautaire soit conduite dans le domaine social également. Les changements qui adviennent par suite de la nouvelle technologie doivent, de fait, être orientés vers des objectifs politiques et sociaux pour augmenter les possibilités de succès et minimiser les risques qui existent, en particulier dans le domaine de l'emploi. De graves difficultés sur ce plan freineraient la pénétration de nouvelles technologies et compromettraient la stratégie industrielle et l'image sociale de l'Europe.

Entre la recherche scientifique et l'investissement en faveur de projets qui réalisent des techniques éprouvées, il existe un créneau pour d'autres types d'intervention: l'aide au développement technologique et à des projets de démonstration. Ils tendent à démontrer «sur place» et «grandeur nature», la fiabilité de techniques et de technologies nouvelles qui ont dépassé le stade de la recherche: leur validité est prouvée par des études antérieures, mais l'utilisation est freinée par des risques techniques et financiers inhérents à quelque innovation que ce soit. La Communauté peut soutenir ces projets quand leur but est de réduire sa dépendance énergétique, même s'ils comportent un risque réel, mais avec les garanties de sérieux nécessaires.

L'intervention de la Communauté, dans ce secteur, a été organisée à travers quelques règlements qui remontent à novembre 1973 pour les hydrocarbures, à juin 1978 et mars 1979 pour la gazification et la liquéfaction du charbon, les énergies géothermique et solaire ainsi que pour les économies d'énergie. Les crédits destinés aux hydrocarbures sont accordés chaque année (ils ont atteint un montant annuel moyen de 25 millions d'unités de compte européennes depuis 1974). Les aides aux économies d'énergie, par contre, peuvent atteindre 55 millions d'ECU en quatre ans, tandis que pour un montant quinquennal maximal de 95 millions d'ECU, le charbon, la géothermie et le solaire se voient accorder respectivement 50, 22, 5 et 22,5 millions d'ECU. Les soutiens accordés par la Communauté ne peuvent pas dépasser, en général, 40% du coût d'un projet et doivent être remboursés (à 100% pour les hydrocarbures, à 50% dans les autres secteurs) en cas d'exploitation ou de commercialisation.

L'aide communautaire aux projets de démonstration s'inscrit dans le cadre d'actions coordonnées qui comprennent également, dans ces mêmes secteurs, un programme européen de recherche pour un montant, au cours de la période 1979-1983, de 46 millions d'ECU pour l'énergie solaire, 18 millions pour la géothermie et 27 millions pour les économies d'énergie.

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

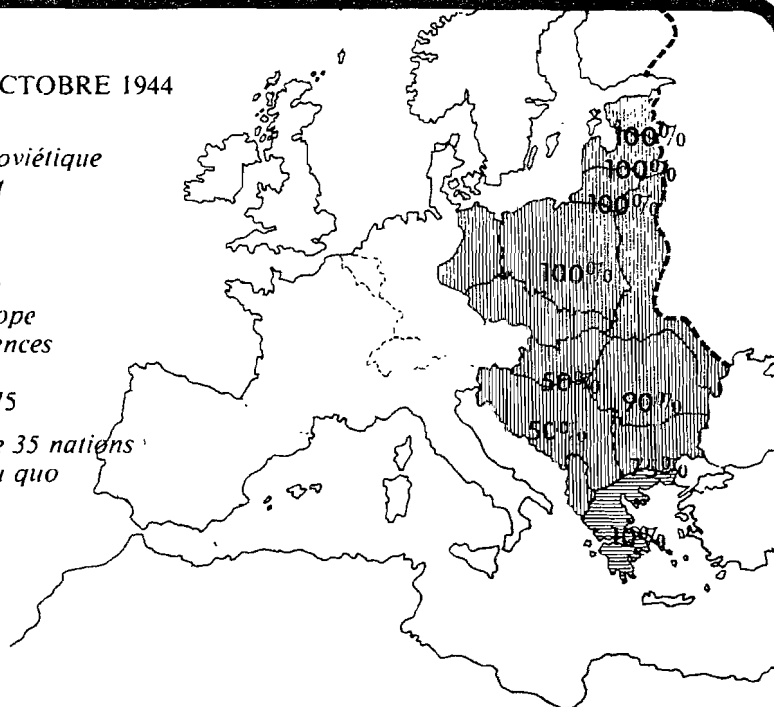
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
réconnaît le statu quo
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

sommaire

Après six ans d'absence, Athènes retourne au sein de l'O.T.A.N.	1
Une fois de plus la Pologne...	2
<i>E. Hauser</i> : L'Europe a encore beaucoup à apprendre	6
<i>G.M. Violi</i> : L'esprit et la matière	7
Conseil de l'Europe	16
Micro-électronique et emploi en Europe	18
Projets européens dans le domaine de l'énergie	19

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)

Editrice Nagard Srl - Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06) 679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n.16966 del
15.10.1977 (già n.1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa BG» Milano, Via Larga 11